

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 septembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 13 septembre 2021 à 19 h 30, à l'église de Lavaltrie au 1341, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2021-09-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 août 2021

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 23 août 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 août 2021

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 août 2021.

2021-09-02

Demande de modification réglementaire - 11 rue de la Plage

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par monsieur Gilles Filiatreault pour la compagnie *G3F Construction inc.* ;

ATTENDU que cette demande vise à diviser le terrain, lot 2 636 958, en trois lots pour y construire un cottage et une habitation bifamiliale, tout en conservant la résidence du 11, rue de la Plage ;

ATTENDU que ce terrain se situe dans une zone où seules les habitations unifamiliales sont autorisées ;

ATTENDU qu'il est souhaitable de ne pas densifier ce secteur au-delà de ce qui est autorisé ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par monsieur Gilles Filiatreault pour *G3F Construction inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-03

Demande de dérogation mineure - 149, rue Erauw

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Guy Trottier ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire un garage détaché d'une hauteur de 5,64 mètres au lieu de 5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de rejeter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 149, rue Erauw, présentée par monsieur Guy Trottier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-04

Demande de modification réglementaire - Lot 3 064 931

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par *Gestion immobilière Marien inc.* ;

ATTENDU que cette demande vise à aménager, sur le lot 3 064 931, un projet intégré composé de 59 logements répartis dans sept bâtiments de trois à seize logements ;

ATTENDU que ledit lot se situe dans la zone A-54 où l'habitation unifamiliale, l'agriculture ainsi que certains usages agrotouristiques sont autorisés ;

ATTENDU qu'il est souhaitable de ne pas préconiser une telle densification dans ce secteur, mais plutôt d'opter pour une typologie d'habitation unifamiliale ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par *Gestion immobilière Marien inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-05

Demande de permis PIIA - 1997, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par la *Corporation de la Maison Rosalie-Cadron* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'enseigne dans la structure en place, au 1997, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs du règlement de PIIA pour les enseignes, sous réserve d'y apporter certains ajustements aux caractères ainsi qu'à la couleur ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1997 rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

- uniformiser la typographie des termes *maison* et *Rosalie-Cadron* ;
- uniformiser la typographie des termes *musée* et *boutique de produits locaux* ;
- uniformiser la typographie du numéro civique et des termes *ouvert/fermé* ;
- arrimer la couleur de l'enseigne avec la teinte de vert qui apparaît sur les volets de la maison.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-06

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 295-2021 - rénovation de façades et d'enseignes et verdissement des cours avant

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la rénovation de façades et d'enseignes et le verdissement des cours avant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-09-07

Avis de motion et adoption du projet de règlement 296-2021 modifiant les règlements de PIIA et de gestion des règlements d'urbanisme - concordance avec règlement rénovation de façades

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, notamment afin d'assujettir au PIIA certaines interventions en bordure de la rue Notre-Dame, de la rue Saint-Antoine Nord et du chemin de Lavaltrie.

2021-09-08

Adoption d'un projet de règlement 296-2021 - modification règlements PIIA et gestion des règlements d'urbanisme

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 296-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012*, notamment afin d'assujettir au PIIA certaines interventions en bordure de la rue Notre-Dame, de la rue Saint-Antoine Nord et du chemin de Lavaltrie, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-09

Implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire - diverses intersections

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes :

- des Ancolies et des Villas ;
- des Ancolies et de François-Cottu ;
- de François-Cottu et des Capucines ;
- de François-Cottu et de Georges-Estu ;

- de Georges-Estu et de Pierre-Brot ;
- des Goélands et des Pilets ;
- des Goélands et des Huards ;
- des Ancolies et de la montée Guy-Mousseau ;
- du chemin de Lavaltrie et de la traverse de la Savane ;
- des Lavandes et des Lys ;
- des Lavandes et des Camomilles ;
- des Lavandes et des Lavandes (rond-point) ;
- du rang Saint-Jean Nord-Est et de Lareault ;
- du rang Saint-Jean Nord-Est et de la terrasse Poudrier.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-10

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-11

Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement

ATTENDU QUE la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement » du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 2 et que celles visant le volet « Redressement » sont prévues à la planification quinquennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Lavaltrie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Lavaltrie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le directeur des Services administratifs et trésorier, monsieur Marc-André Desjardins, agit à titre de représentant de la Ville

de Lavaltrie auprès du ministère des Transports dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs et trésorier, monsieur Marc-André Desjardins, à déposer une demande d'aide financière pour les travaux admissibles au volet « Redressement » du Programme d'aide à la voirie locale ;

Que le conseil municipal confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-12

Adoption du règlement 294-2021 - Identification Rosalie Cadron

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite ainsi que de l'avis transmis par le Conseil local du patrimoine sur le règlement numéro 294-2021 ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 294-2021 intitulé : *Règlement décrétant l'identification de la vénérable Rosalie-Cadron à titre de personnage historique de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-13

Adjudication de contrat - Travaux d'aménagement d'une place publique

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2021-06-04/AOP - *Travaux d'aménagement d'une place publique*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Les Terrassements Multi-Paysages inc*, le contrat au coût de 1 564 197,05 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 284-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-14

Autorisation de signature - cession de terrain - Les Habitations Petite Rivière

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2019, une résolution d'intention en faveur de la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* ;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 20 janvier 2020, le règlement 265 2019 décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au *Programme AccèsLogis Québec* ;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, en septembre 2020, la résolution 2020-09-08 visant à mettre à la disposition de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* le lot 4 525 091 dans le cadre du *Programme AccèsLogis Québec*, et ce, à titre de contribution du milieu ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de cession du lot 4 525 091 en faveur de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* ;

Que cette signature est cependant conditionnelle à l'atteinte par l'organisme du montage financier nécessaire à la réalisation du projet ainsi qu'à la confirmation des différentes ententes de subventions signées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-15

Autorisation de signature - Entente - Fête nationale 2022

Suite à la présentation du projet d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie et la Ville de Lavaltrie, relativement à l'organisation des activités liées à la Fête nationale 2022 ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie pour la réalisation de la Fête nationale 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-16

Autorisation - Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1B

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'acquérir l'Église Saint-Antoine de Lavaltrie d'ici la fin de l'année 2021 ;

ATTENDU la volonté de protéger le patrimoine immobilier de ce bâtiment historique ;

ATTENDU que le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* vise à soutenir les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie désire réserver des sommes de 223 333 \$ en 2021-2022 et de 333 333 \$ en 2022-2023 dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1B*, du ministère de la Culture et des Communications ;

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à déposer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une demande de soutien financier dans le cadre de ce programme et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-17

Autorisation - Aménagement d'une borne de réparation de vélo

ATTENDU que la Ville à reçu la proposition d'aménager une borne de réparation de vélo dans son coeur villageois ;

ATTENDU que l'installation de cette borne favoriserait le transport actif sur le territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU qu'il serait stratégique de positionner cette borne au 1141, rue Notre-Dame devant le commerce *Lavaltrie Sports* ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil accepte d'aménager une borne de réparation de vélo dans son coeur villageois, soit au 1141, rue Notre-Dame ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise une dépense maximale de 4 101,04 \$ taxes incluses, conformément à la soumission reçue de l'entreprise *Halt* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus* ;

Que le conseil municipal autorise madame Pascale Lapointe-Manseau, adjointe à la Direction générale, responsable du développement économique et des relations publiques, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente avec *Lavaltrie Sports* pour l'utilisation du site d'aménagement de la borne de réparation de vélo.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-18

Rémunération du personnel électoral

ATTENDU l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* qui autorise le conseil à fixer, par résolution, le tarif payable au personnel électoral ;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer une grille tarifaire de nature à favoriser le recrutement du personnel ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie fixe comme suit les tarifs de rémunération ou d'allocation payables en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Présidente d'élection	2021
Ensemble des opérations de préparation à l'élection	Montant forfaitaire de 1 600 \$ + 0,51 \$/électeur
Jour du vote par anticipation	570 \$ ²
Jour du scrutin	650 \$ ²
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération totale de la présidente
Adjointe à la présidente	30 % de la rémunération totale de la présidente/par adjointe
Jour du vote par anticipation	430 \$/adjointe ²
Jour du scrutin	490 \$/adjointe ²
Responsable de salle	
Jour du vote par anticipation	430 \$ ¹⁻²
Jour du scrutin	490 \$ ¹⁻²
Primo	
Jour du vote par anticipation	270 \$ ²
Jour du scrutin	290 \$ ²
Scrutateur	
Jour du vote par anticipation	200 \$ ²
Dépouillement jour du vote par anticipation et vote par correspondance	42 \$ ²
Jour scrutin et dépouillement	250 \$ ²
Vote par correspondance	21 \$ / heure
Secrétaire d'un bureau de vote	
Jour du vote par anticipation	170 \$ ²
Dépouillement jour du vote par anticipation	42 \$ ²

Jour scrutin et dépouillement	225 \$ ²
Vote par correspondance	19 \$ / heure
Préposé à l'accueil	
Jour du vote par anticipation	210 \$ ²
Jour du scrutin	210 \$ ²
Table de vérification identité des électeurs	
Jour du vote par anticipation	165 \$ + 10 \$ président ²
Jour du scrutin	195 \$ + 10 \$ président ²
Commission de révision	
Président	23 \$ / heure
Membre	19 \$ / heure
Enquêteur	19 \$ / heure
Trésorier	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	120 \$
Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé par candidat du parti lors de l'élection	52 \$
Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	52 \$
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	210 \$
Ensemble des autres fonctions du trésorier à l'occasion de l'élection pour chaque candidat indépendant autorisé	21 \$
Ensemble des autres fonctions du trésorier à l'occasion de l'élection pour chaque candidat d'un parti autorisé	10 \$
Personnel électoral	
Présence à une séance de formation	36 \$

1. Lorsque la présence du responsable de salle ou d'un employé du Service des TI sera requise hors des heures régulières de travail, s'il s'agit un employé municipal, ce dernier sera rémunéré selon son taux horaire habituel, sans surtemps.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-03-19 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-19

Avenant - Installation de nouvelles structures d'affichage aux entrées de la ville

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder à l'installation de nouvelles structures d'affichage aux entrées de la Ville ;

ATTENDU que pour procéder à l'installation de structures d'affichage aux entrées de la Ville, le conseil municipal avait autorisé l'affectation d'une somme maximale 90 000 \$ du fonds de roulement, conformément à la résolution numéro 2020-05-17 ;

ATTENDU que la Ville a octroyé à *Pattison Sign Group*, un contrat au coût 56 090 \$, taxes en sus, pour la fabrication et l'installation de structures d'affichage aux entrées de la Ville ;

ATTENDU que des travaux supplémentaires sont requis pour améliorer la visibilité des structures ;

ATTENDU qu'en date du 3 septembre 2021, *Pattison Sign Group* a déposé une offre de service de 31 010 \$, taxes en sus, pour ajuster les dimensions ;

ATTENDU qu'une affectation supplémentaire de 23 000 \$ du fonds de roulement est nécessaire pour réaliser l'installation de nouvelles structures d'affichage aux entrées de la Ville ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que pour procéder à l'installation de structures d'affichage aux entrées de la Ville, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale 113 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 10 ans ;

Que le conseil municipal autorise un avenant maximal au contrat de 31 010 \$, taxes en sus, à *Pattison Sign Group* ;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ces projets d'investissements soient retournées au fonds de roulement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-20

Vente pour non-paiement de taxes, dépôt et ordonnance de vente

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une liste déposée par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner à la greffière ou, en son absence, l'assistant-greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière prescrite ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des immeubles dont les taxes municipales sont impayées ;

Que le conseil municipal ordonne à la greffière ou, en son absence, à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, le 25 novembre 2021, à 14 heures, à la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, les immeubles décrits dans la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout

ou en partie, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans cet avis public ;

Que, conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou, en son absence, l'assistant-greffier soient autorisés à consentir pour la Ville, un acte de vente devant notaire, à l'adjudicataire, tous les frais étant à la charge de ce dernier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-21

Adoption du règlement 151-3-2021 - nuisances

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 151-3-2021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 151-2011 concernant les nuisances*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-22

Société canadienne du cancer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal souscrive une somme de 100 \$ à la Société canadienne du cancer en guise de contribution à leur campagne de financement 2021 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-09-23

Campagne biscuits sourires - Société de l'Autisme de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 240 \$ pour la campagne de biscuits sourires à la *Société de l'Autisme de Lanaudière*, à titre de soutien financier ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2021-09-24

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 24 août au 13 septembre 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 651 205,32 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 9 septembre 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, monsieur le maire répond aux questions formulées par écrit et quelques intervenants prennent la parole.

2021-09-25

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 14^e jour du mois de septembre 2021.

Christian Goulet, maire